



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC – DÉROGATIONS MINEURES

Communiqué spécial relatif à la procédure de consultation des personnes intéressées à s'exprimer par écrit à l'égard d'une demande de dérogations mineures

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES Assemblée régulière du 6 juillet 2020

AVIS PUBLIC est donné que la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel du 6 juillet 2020 à 20h00 sera exceptionnellement tenue à huis clos, tel qu'autorisé par arrêté de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Lors de cette séance, le Conseil municipal étudiera la demande de dérogations mineures relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 368, montée Sainte-Victoire formée par le lot 5 096 436 du cadastre du Québec. Ladite demande de dérogations mineures a pour effet d'autoriser :

- La réduction de la marge de recul avant du bâtiment principal à 7,35 mètres (24,11 pieds). Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit une marge de recul avant de 12 mètres (39,4 pieds) pour tout bâtiment principal situé dans la zone Ci-1.
- L'empiètement de la galerie de 7,05 mètres (23,13 pieds) dans la marge de recul avant. Le règlement de zonage numéro 290-06 prévoit un empiètement maximal de 2 mètres (6,56 pieds) dans la marge de recul avant pour toute galerie ou perron.

Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel met en place la procédure suivante :

- Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires écrits relativement à cette demande par courriel à l'adresse électronique sdumont@saintevictoiredesorel.qc.ca et/ou par courrier au 517, rang Sud, Sainte-Victoire-de-Sorel, Québec J0G 1T0, et ce, au plus tard le 6 juillet 2020 à 16h30.
- La directrice générale fera la lecture aux membres du Conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision concernant la demande de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 18 juin 2020.

STÉPHANIE DUMONT

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
517, rang Sud

Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0

Téléphone : 450 782-3111 / Télécopieur : 450 782-2687 / www.saintevictoiredesorel.qc.ca